

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 16 septembre 2021, s'est réuni le **23 septembre 2021**, à 18h00, dans les locaux du centre culturel du Dôme, 1 rue des Droits de l'Homme 56890 SAINT-AVE sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (arrivé 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée 18h30)
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC (arrivé à 18h15)
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYAL : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
BRANDIVY : Pascal HERRISON a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
PLESCOP : Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN-DARRAS
VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS

Affiché le 27/09/2021

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20210923-210923_DEL24-DE

VANNES

: Olivier LE BRUN a donné pouvoir à François ARS

VANNES

: Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Laëtitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Ont été représentés :

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI est représenté par Christine JAVERI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and bottom, with two horizontal strokes crossing it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

MARCHES PUBLICS

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION OSTREAPOLIS
SUR LA COMMUNE DU TOUR-DU-PARC**

MARCHES N° 2021.090 et 2021.110

ATTRIBUTION DE DEUX MARCHES

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

A l'issue d'une première procédure de mise en concurrence, sur les 20 lots que comportait la consultation, 18 lots avaient pu être attribués :

Lots	Désignation	Entreprise	Montant € HT
1	Gros œuvre	GARAUD 56890 PLESCOP	209 700,00
2	Charpente et bardage bois	POULINGUE 27210 BEUZEVILLE	626 542,96
3	Couvertures	BELLIARD 53120 GORRON	170 714,60
4	Etanchéités	DENIEL ETANCHEITE 22120 QUESSOY	27 186,21
5	Menuiseries extérieures bois	ROUXEL 56220 MALANSAC	115 877,00
6	Serrurerie	LG METTALERIE 56100 LORIENT	47 000,00
7	Agencement et menuiseries intérieures	GOUEDARD 56580 CREDIN	104 000,00
8	Cloisons-plâtrerie-doublages	ATLANTI-PLAC 56600 LANESTER	148 120,82

Lots	Désignation	Entreprise	Montant € HT
9	Peintures	LE TOURNEL (variante) 56200 LA GACILLY	56 884,80
10	Revêtements de sols	DUPUY 56520 GUIDEL	98 855,00
11	Electricité	SVEG 56000 VANNES	137 933,50
12	Plomberie - Chauffage - Ventilation naturelle	ALCIA BRETAGNE SUD 56800 PLOERMEL	157 919,00
13	Agencements, décors et manipulation maquettes	Déclaration sans suite	
14	Matériels multimédia	ETC AUDIOVISUEL - PSE 1 (*) retenue - 94200 IVRY-SUR-SEINE	107 734,50
15	Productions audiovisuelles	MARDI8 - PSE 1 (*) retenue - 13000 MARSEILLE	74 900,00
16	Fabrication graphique	Infructueux	
17	Exécution graphique	ANAMNESIA 67300 SCHILTIGHEIM	18 492,15
18	Eclairage scénographique	SDEL VIDEO 44800 SAINT HERBLAIN	36 549,74
19	Terrassements, VRD des abords	COLAS - PSE 1 (*) retenue - 56000 VANNES	202 185,96
20	Aménagements extérieurs	DUVAL PAYSAGE 56230 QUESTEMBERG	139 850,00

(*) PSE : prestations supplémentaires éventuelles

Le lot n°3 - Couvertures, initialement attribué à l'entreprise BELLARD, a dû être relancé pour motif d'ordre juridique justifié par la défaillance de l'entreprise.

Une deuxième procédure de mise en concurrence a donc été lancée le 18 juin dernier pour les lots suivants :

Lot	Désignation
3	Couverture
13	Agencements, décors et manipulation maquettes
16	Fabrication graphique

Il ressort de l'examen des offres que le lot n° 16 doit être déclaré infructueux puisqu'aucune offre n'a été reçue. Il devra être relancé ultérieurement.

S'agissant du lot n° 13, le montant de la seule offre conforme reçue est trois fois supérieur au montant de l'estimation du maître d'œuvre.

Dans ces conditions, ce lot a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général justifié par l'insuffisance de concurrence et relancé le 5 août 2021.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 septembre 2021 a décidé de donner un avis favorable à l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Entreprise	Montant € HT
3	Couvertures	BIHANNIC (Variante) 29200 BREST	206 546,82 €
13	Agencements, décors et manipulation maquettes	BL.AM LEMUNIER & MEYER 44400 REZE	146 875,00 €

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer les deux marchés listés ci-dessus, ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ